



REFERENTIEL D'ACTIVITES DE COMPETENCES ET D'EVALUATION

Article L6113-1 créé par la LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

INTITULE DE LA CERTIFICATION

Coordinateur du secteur médico-social - Niveau 6

Description du métier, des activités et de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié

Métier

Le **coordinateur du secteur médico-social** assure la coordination des équipes et des moyens d'un établissement ou service médico-social. Il s'assure du bon fonctionnement de l'établissement et de la qualité des prestations délivrées aux usagers.

Missions

Les missions principales du coordinateur du secteur médico-social sont les suivantes :

- **Coordination des moyens** : le coordinateur est responsable de l'allocation des moyens humains, matériels et financiers nécessaires au fonctionnement de l'établissement ou du service. Il veille à l'optimisation des ressources disponibles.
- **Coordination des équipes** : le coordinateur est responsable de la gestion des équipes pluridisciplinaires qui interviennent dans l'établissement ou le service. Il veille à la bonne communication et à la collaboration entre les différents professionnels.
- **Qualité des prestations** : le coordinateur est garant de la qualité des prestations délivrées aux usagers. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service.

Contexte du métier

Les coordinateurs du secteur médico-social travaillent dans des établissements et services médico-sociaux, tels que les maisons de retraite, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les établissements pour personnes handicapées, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), etc.

Pré requis

Justifier d'un diplôme de niveau 5 dans le domaine sanitaire et social ou d'un diplôme d'Etat d'infirmier ou du CAFERIUS et de deux années d'expérience professionnelle.

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>A1. Coordination, organisation et gestion de la production des prestations de soins et de services d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <p>A1.1. Maîtrise du contexte réglementaire et financier de l'action sociale et médico-sociale</p>	<p>C1. Maîtriser le contexte légal et réglementaire de l'action sociale et médico-sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> en appliquant les principes de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale sur les droits des usagers en s'appropriant les contours de la réforme de la tarification et donc de l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) en intégrant les objectifs de la mise en place d'un EPDR (Endpoint Detection and Response) contre les attaques informatiques en analysant les conditions de consultation du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui veille à la prise en compte des droits des usagers et à la qualité des services. en respectant le contenu de l'agrément délivré par l'État qui atteste que l'établissement ou service social ou médico-social remplit les conditions requises pour fonctionner et ses conditions de renouvellement en exposant les clauses du contrat de séjour qui précise les droits et obligations des usagers ainsi que les modalités de prise en charge. <p>afin de mettre en place les procédures pour garantir le respect et la protection des droits des usagers et la qualité des services d'un établissement ou d'un service médico-social</p>	<p>Évaluation des compétences C1 à C6</p> <p><u>Epreuve finale de mise en situation comptant pour 70% :</u></p> <p>ME1.1. Mise en situation professionnelle reconstituée de la partie 1 Rédaction de la première d'un mémoire comprenant 3 parties distinctes corrigé par le jury Partie 1 du mémoire comptant pour 40 % de la note finale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation du contexte légal et réglementaire de l'action sociale et médico-sociale sous forme de SWOT <ul style="list-style-type: none"> Interne à la structure Réglementaire Externe (recherche, terrain) Choix d'une problématique en lien avec le contexte d'un établissement ou d'un service médico-social Propositions de solutions, d'outils et projets possibles pour aider à répondre la problématique posée grâce à la veille réalisée. 	<p>CE1. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de décrire les principes de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale sur les droits des usagers de déterminer les contours de la réforme de la tarification et donc de l'ERRD d'intégrer les objectifs de la mise en place d'un EPDR contre les attaques informatiques d'analyser les conditions de consultation du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui veille à la prise en compte des droits des usagers et à la qualité des services. de détailler le contenu de l'agrément délivré par l'État qui atteste que l'établissement ou service social ou médico-social remplit les conditions requises pour fonctionner et ses conditions de renouvellement d'exposer les clauses du contrat de séjour qui précise les droits et obligations des usagers ainsi que les modalités de prise en charge.
<p>A1.2. Coordination et organisation des soins préventifs, curatifs et palliatifs et des prestations associées</p>	<p>C2. Organiser et coordonner les activités et moyens des soins préventifs, curatifs, palliatifs et des prestations associées d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> en s'appuyant sur les recommandations du secteur (soins médicoéducatifs, maintien des acquis, réhabilitation et réadaptation) <p>afin d'assurer la qualité et la continuité et des soins et des prestations associées</p>	<p>ME1.2. Présentation orale de la partie 1 du mémoire devant le jury Éléments évalués par le jury Partie 1 comptant pour 30 % de la note finale :</p>	<p>CE2. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'organiser et de coordonner les activités et moyens des soins préventifs, curatifs et palliatifs De mobiliser les recommandations du secteur

<p>A1.3. Gestion de la production des prestations de soins et de services</p>	<p>C3. Anticiper et coordonner les activités de soins préventifs, curatifs et palliatifs et des prestations associées en corrélation avec les usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> en s'assurant que les différentes activités proposées aux usagers sont coordonnées entre elles en travaillant en collaboration avec les différents professionnels de l'établissement ou du service, tels que les éducateurs, les aides-soignants, les infirmières, les psychologues, etc. <p>afin d'assurer une prestation adaptée et de qualité aux usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'argumentation et capacité à répondre aux questions en lien avec la partie 1 de la production écrite du mémoire. Traitement du sujet clair avec prise de hauteur et confrontation d'idées. Posture professionnelle adaptée. <p>Epreuves en contrôle continu dont les résultats sont mis à la disposition du jury comptant pour 30% de la note finale</p>	<p>CE3. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de déterminer si les différentes activités proposées aux usagers sont coordonnées entre elles. d'apporter des preuves de collaboration avec les différents professionnels de l'établissement ou du service, tels que les éducateurs, les aides-soignants, les infirmières, les psychologues, etc.
<p>A1.4. Identification et analyse des besoins médico-sociaux</p>	<p>C4. Rechercher, sélectionner et organiser les informations en lien avec les objectifs prioritaires et les besoins médico-sociaux définis d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> en collectant des données quantitatives, telles que les statistiques démographiques, les données sur la santé et la maladie, ou les données sur les ressources et les services disponibles. en collectant des données qualitatives, telles que les témoignages des usagers, des professionnels et des représentants des associations. <p>afin de garantir que les ressources disponibles d'un établissement ou d'un service médico-social répondent aux besoins médico-sociaux réels des usagers.</p>	<p>ME 1.3. Questionnaires Epreuve sur table surveillée</p> <p>Contrôle continu comptant pour 10% de la note finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire portant sur le contexte légal et réglementaire de l'action sociale et médico-sociale. Questionnaire portant sur la coordination et l'organisation des soins préventifs, curatifs et palliatifs et des prestations associées Questionnaire portant sur la gestion de la production des prestations de soins et de services 	<p>CE4. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de collecter des données quantitatives, telles que les statistiques démographiques, les données sur la santé et la maladie, ou les données sur les ressources et les services disponibles. de collecter des données qualitatives, telles que les témoignages des usagers, des professionnels et des représentant des associations.
<p>A1.5. Anticipation des besoins des usagers en situation de handicap</p>	<p>C5. Mettre en place une démarche d'évaluation des besoins globale et transversale, impliquant l'ensemble des professionnels et des usagers.</p> <ul style="list-style-type: none"> en mobilisant des outils d'évaluation adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap. en favorisant la participation des usagers et de leur famille à l'évaluation des besoins. <p>afin de construire un projet d'accompagnement personnalisé, en tenant compte des besoins et des attentes de l'usager.</p>	<p>ME 1.4. Mise en situation professionnelle dite "fictive" Rédaction d'une étude de cas évaluée par un jury</p> <p>Contrôle continu comptant pour 10% de la note finale</p> <ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un cas pratique sous la forme d'un dossier de 15 pages présentant la veille réglementaire, juridique, technologique et concurrentielle en lien avec les besoins médico-sociaux 	<p>CE5. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de mobiliser des outils d'évaluation adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap. d'intégrer la participation des usagers et de leur famille à l'évaluation des usagers d'intégrer la participation des usagers et de leur famille à l'évaluation des besoins
<p>A1.6. Réalisation d'une veille réglementaire, juridique, technologique et concurrentielle</p>	<p>C6. Assurer une veille réglementaire, technologique, concurrentielle et juridique en rapport direct ou indirect avec le secteur médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> en respectant le cadre réglementaire lié à la gestion d'un établissement ou d'un service médico-social en réalisant des rapports, articles et notes de synthèses à destination des membres de l'équipe pluri professionnelle <p>afin de transmettre des informations sur les évolutions législatives, les innovations technologiques, la concurrence et les changements juridiques qui peuvent avoir un impact sur le secteur médico-social</p>	<p>ME1.5. Présentation argumentée orale de l'étude de cas Eléments évalués par le jury</p> <p>Contrôle continu comptant pour 10% de la note finale</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation argumentée orale de l'étude de cas « veille réglementaire, juridique, technologique et concurrentielle en lien avec les besoins médico-sociaux » 	<p>CE6. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de détailler le cadre réglementaire lié à la gestion d'un établissement ou d'un service médico-social. de produire des rapports, articles et notes de synthèse à destination des membres de l'équipe pluri professionnelle.

<p>A2. Animation et encadrement de l'équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <p>A2.1. Management de l'équipe pluri professionnelle</p>	<p>C7. Encadrer l'équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> en favorisant le dialogue, la collaboration et la cohésion entre les professionnels en appliquant les règles en matière de santé au travail et de prévention des risques en prenant en compte les spécificités d'aménagement pour les professionnels en situation de handicap <p>afin de fédérer les professionnels de différentes disciplines autour d'un projet commun, tout en veillant à la qualité de la prise en charge des usagers.</p>	<p>Evaluation des compétences C7 à C11</p> <p><u>Epreuve finale de mise en situation comptant pour 70% de la note finale :</u></p> <p>ME2.1. Mise en situation professionnelle reconstituée de la partie 2</p> <p>Rédaction de la deuxième partie d'un mémoire comprenant 3 parties distinctes corrigé par le jury</p> <p>Partie 2 du mémoire comptant pour 40 % de la note finale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation des outils sélectionnés en cohérence avec le management de l'équipe (outils de développement des compétences : GEPP, entretiens, questionnaires, grilles d'observations, plan de formation... Analyse des contenus disponibles (articles, procédures, protocoles) Démonstration de l'anticipation de l'adhésion au projet et de sa communication aux membres de l'équipe pluri professionnelle (canal de diffusion choisis, outils de communications internes ou externes mobilisés) 	<p>CE7. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de développer le dialogue, la collaboration et la cohésion entre les membres de l'équipe pluri professionnelle de décrire les règles en matière de santé au travail et de prévention des risques. d'intégrer les spécificités d'aménagement pour les membres de l'équipe pluri professionnelle en situation de handicap.
<p>A2.2. Développement des compétences de l'équipe pluri professionnelle</p>	<p>C8. Faciliter le développement des compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> en organisant des actions de développement des compétences et de professionnalisation <p>afin d'optimiser les ressources humaines d'un établissement ou d'un service médico-social en cohérence avec la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (GPEC)</p>	<p>ME2.2. Présentation orale de la partie 2 du mémoire devant le jury</p> <p>Eléments évalués par le jury</p> <p>Partie 2 comptant pour 30 % de la note finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'argumentation et capacité à répondre aux questions en lien avec la partie 2 de la production écrite du mémoire. Traitement du sujet avec prise de hauteur et confrontation d'idées. Posture professionnelle adaptée. 	<p>CE8. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'identifier les besoins en développement des compétences de mettre en œuvre des actions de développement des compétences et de professionnalisation d'évaluer l'impact des actions de développement des compétences et de professionnalisation
<p>A2.3. Accompagnement du projet professionnel des membres de l'équipe pluri professionnelle</p>	<p>C9. Accompagner les membres d'une équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social dans leur parcours de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> en identifiant leurs compétences actuelles en proposant un parcours personnalisé de développement de leurs compétences <p>afin de développer leur employabilité dans le domaine de la santé et des soins</p>	<p>ME2.2. Présentation orale de la partie 2 du mémoire devant le jury</p> <p>Eléments évalués par le jury</p> <p>Partie 2 comptant pour 30 % de la note finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'argumentation et capacité à répondre aux questions en lien avec la partie 2 de la production écrite du mémoire. Traitement du sujet avec prise de hauteur et confrontation d'idées. Posture professionnelle adaptée. 	<p>CE9. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'analyser les compétences des membres d'une équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social de construire un parcours d'évolution ou de développement personnalisé
<p>A2.4. Animation de l'équipe pluri professionnelle autour des bonnes pratiques professionnelles</p>	<p>C10. Partager les bonnes pratiques professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> en animant des réunions de travail et d'analyse des pratiques en prenant appui sur les recommandations de l'HAS en s'appuyant sur une veille professionnelle <p>afin de contribuer à la démarche d'amélioration continue au sein de l'établissement ou du service médico-social</p>	<p><u>Epreuves en contrôle continu dont les résultats sont mis à la disposition du jury comptant pour 30% de la note finale :</u></p>	<p>CE10. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'animer des réunions de travail et d'analyse des pratiques en prenant appui sur les recommandations de l'HAS. de mobiliser une veille professionnelle.

<p>A2.5. Promotion de la culture de bientraitance de l'utilisateur</p>	<p>C11. Promouvoir la bientraitance à travers différentes actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • en mettant en place une charte de bientraitance accessible à tous • en sensibilisant les membres d'une équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social aux principes de la bientraitance et aux risques de maltraitance. • en mettant en place des outils et des procédures pour garantir la bientraitance des personnes accueillies (gestion des conflits, prévention des maltraitances ou la prise en compte des droits des usagers). • en associant les usagers aux décisions qui les concernent <p>afin de garantir à chaque usager un accompagnement respectueux de ses droits, de sa dignité et de sa singularité.</p>	<p>ME2.3. Questionnaires (succession de cas pratiques qui peuvent permettre d'obtenir une situation observable permettant l'évaluation de compétences) Épreuve sur table surveillée Contrôle continu comptant pour 10% de la note finale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire portant sur le management de l'équipe pluri professionnelle • Questionnaire portant sur la promotion de la culture de bientraitance de l'utilisateur <p>ME2.4. Mise en situation professionnelle dite "simulée" : Mise en situation avec le jury (simulation d'entretien) Contrôle continu comptant pour 20% de la note finale Epreuve de simulation d'animation d'une réunion ou un entretien professionnel en lien avec le développement des compétences de l'équipe.</p>	<p>CE11. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mettre en place une charte de bientraitance accessible à tous. - d'informer les membres d'une équipe pluri professionnelle d'un établissement ou d'un service médico-social aux principes de bientraitance et aux risques de maltraitance - de mettre en place des outils et des procédures pour garantir la bientraitance des usagers. - d'intégrer les usagers et leur famille aux décisions qui les concernent.
---	---	---	--

<p>A3. Élaboration et mise en œuvre du projet d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <p>A3.1. Déploiement et coordination des démarches d'évaluation des activités d'un établissement ou d'un service médico-social</p>	<p>C12. Appliquer des méthodes d'évaluation adaptées aux objectifs et aux besoins d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> • en identifiant les besoins humains, financiers et techniques nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de ces évaluations • en formant les membres d'une équipe pluri professionnelle aux méthodes d'évaluation • en organisant la participation des usagers et de leur famille à l'évaluation • en s'assurant que les pratiques et l'organisation d'un établissement ou d'un service médico-social sont conformes aux exigences de la HAS. <p>afin de mettre en place une culture de l'évaluation dans un établissement ou dans le service médico-social pour garantir la qualité de l'accompagnement des usagers</p>	<p>Evaluation des compétences C12 à C16 <u>Epreuve finale de mise en situation comptant pour 70% de la note finale :</u> ME3.1. Mise en situation professionnelle reconstituée de la partie 3 Rédaction de la troisième partie d'un mémoire comprenant 3 parties distinctes corrigé par le jury Partie 3 du mémoire comptant pour 40 % de la note finale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats de l'étude réalisée. (entretiens, questionnaires, analyse de contenu). • Lien entre le mémoire et le projet d'établissement (intégration, évolution, réajustement du PE). • Analyse des risques possibles avec la mise en place du projet d'établissement présenté. • Analyse des bénéfices (humains, financiers, matériels, organisationnels) 	<p>CE12. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'identifier les besoins humains, financiers et techniques nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi des évaluations. - de former les membres d'une équipe pluri professionnelle aux méthodes d'évaluation. - de favoriser la participation des usagers et de leur famille à l'évaluation. - de déterminer si les pratiques et l'organisation d'un établissement ou d'un service médico-social sont conformes aux exigences de l'HAS.
<p>A3.2. Animation de la prévention et gestion des risques (selon les recommandations de l'HAS)</p>	<p>C13. Coordonner des démarches d'évaluation des risques</p> <ul style="list-style-type: none"> • en utilisant les méthodes d'analyse et les outils d'évaluation des risques professionnels 		<p>CE13. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de mobiliser les méthodes d'analyse et les outils d'évaluation des risques professionnels

d'un établissement ou d'un service médico-social	<ul style="list-style-type: none"> en mobilisant les acteurs concernés par l'organisation de réunions de concertation et la mise en place de groupes de travail en mettant en place un système de reporting pour le suivi des plans d'action et des actions correctives <p>afin d'anticiper les risques et les conditions d'exposition à ces risques pour un établissement ou un service médico-social</p>	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des acteurs systémiques du projet d'établissement et conséquences sur sa réalisation <p>ME3.2. Présentation orale de la partie 3 du mémoire devant le jury Évalués par le jury</p> <p>Partie 3 comptant pour 30 % de la note finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'argumentation et capacité à répondre aux questions en lien avec la partie 3 de la production écrite du mémoire. Traitement du sujet avec prise de hauteur et confrontation d'idées. Posture professionnelle adaptée. <p><u>Epreuves en contrôle continu dont les résultats sont mis à la disposition du jury comptant pour 30% de la note finale :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> de mobiliser les acteurs concernés par l'organisation de réunions de concertation et la mise en place de groupes de travail. de mettre en place un système de reporting pour le suivi des plans d'action et des actions correctives.
<p>A3.3. Animation de la démarche qualité d'un établissement ou d'un service médico-social</p>	<p>C14. Animer la réflexion d'une équipe pluri professionnelle sur ses pratiques professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> en utilisant les outils et les méthodes de la démarche qualité en analysant les causes de non-qualité en identifiant le niveau de qualité souhaité et les actions d'amélioration <p>afin de garantir la qualité des analyses des pratiques professionnelles au sein d'un établissement ou d'un service médico-social</p>	<p>ME 3.3. Questionnaires (succession de cas pratiques qui peuvent permettre d'obtenir une situation observable permettant l'évaluation de compétences) - Epreuve sur table surveillée</p> <p>Contrôle continu comptant pour 10% de la note finale :</p> <ul style="list-style-type: none"> Questionnaire portant sur les démarches d'évaluation Questionnaire portant sur la gestion des risques Questionnaire portant sur la participation à la gestion financière 	<p>CE14. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de mobiliser les outils et les méthodes de la démarche qualité. d'analyser les causes de non-qualité. d'identifier le niveau de qualité souhaité et les actions d'amélioration.
<p>A3.4. Participation à la gestion financière d'un établissement ou d'un service médico-social</p>	<p>C15. Participer à la gestion financière d'un établissement ou d'un service médico-social</p> <ul style="list-style-type: none"> en contribuant au suivi et à la mise à jour des indicateurs et des moyens de mesure en proposant des recommandations pour l'optimisation des dépenses, la recherche de nouveaux financements ou l'amélioration des procédures de contrôle <p>afin de contribuer à garantir la pérennité d'un établissement ou d'un service médico-social et la qualité de l'accompagnement des usagers</p>	<p>ME 3.4. Mise en situation professionnelle dite "fictive" Etude de cas - épreuve sur table surveillée</p> <p>Contrôle continu comptant pour 20% de la note finale</p> <p>Cas pratique d'un projet donné d'analyse critique permettant d'évaluer la prise de recul du candidat sur la représentation de l'établissement auprès des partenaires et le développement du réseau et l'animation de la démarche qualité</p>	<p>CE15. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de participer au suivi et à la mise à jour des indicateurs et des moyens de mesure. de proposer des recommandations pour l'optimisation des dépenses, la recherche de nouveaux financements ou l'amélioration des procédures de contrôle
<p>A3.5. Représentation de l'établissement ou du service médico-social auprès des partenaires et des financeurs</p> <p>A3.6. Développement des relations avec les réseaux et les autorités publiques de son territoire</p>	<p>C16. Optimiser et animer la gestion des coopérations et des partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> en communiquant en externe sur le projet de l'établissement ou du service médico-social en encadrant la coopération avec les autorités publiques, la collaboration avec les associations et la communication avec les familles des usagers <p>afin de développer et maintenir des relations de confiance avec les différents partenaires de l'établissement ou du service</p>	<p>ME 3.4. Mise en situation professionnelle dite "fictive" Etude de cas - épreuve sur table surveillée</p> <p>Contrôle continu comptant pour 20% de la note finale</p> <p>Cas pratique d'un projet donné d'analyse critique permettant d'évaluer la prise de recul du candidat sur la représentation de l'établissement auprès des partenaires et le développement du réseau et l'animation de la démarche qualité</p>	<p>CE16. Le candidat est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> de communiquer en externe sur le projet de l'établissement ou du service médico-social d'encadrer la coopération avec les autorités publiques d'encadrer la collaboration avec les associations de développer la communication avec les familles des usagers.